

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Modification des horaires d'accueil des enfants à l'Espace Municipal Petite Enfance de Plateau d'Hauteville

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six JUILLET** à dix-huit heure et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie, sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt JUILLET deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 7 déposés, 6 pouvant être pris en compte,**

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Madame DOMINGUEZ Solange, BORGEOOT Joël pouvoir à Monsieur LALLEMENT Alexandre, CRETIER Humbert pouvoir à Madame FORAY Gaëlle, FORAY Gaëlle pouvoir à Madame BOYER Corinne, FUMEX Jacques pouvoir à Monsieur DRHOUIIN Jacques, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Madame LIEVIN Karine, ZANI Sonia pouvoir à Madame MERMILLON Eliane

**Membres absents excusés, sans pouvoir :1**

GUILLERMET Maria,

**en présence de 21 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés mais 6 pouvant être pris en compte, soit 27 votants,**

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

La commune de Plateau d'Hauteville dispose d'un Espace Municipal Petite Enfance de 40 places. Suite à analyse de la fréquentation de l'établissement, et l'audit rendu les horaires d'accueil des enfants dans l'établissement sont trop larges.

Afin d'optimiser l'organisation de la structure et donc la gestion de son personnel, il apparaît opportun de réduire cette amplitude horaire. Les nouveaux horaires d'accueil des enfants seraient modifiés au 1er janvier 2024 comme suit :

- La plage horaire de l'accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h15 à 19h30 de viendrait du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30.

Le Maire propose à l'assemblée d'accepter la modification des horaires d'accueil des enfants à l'Espace Municipal Petite Enfance de la commune qui seront intégrés au nouveau règlement intérieur.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** la modification des horaires d'accueil des enfants à l'Espace Municipal Petite Enfance de Plateau d'Hauteville au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30 ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

